

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL
Le 25 mars 2010

Le vingt cinq mars deux mil dix, à vingt heures, le Conseil Municipal, de la Commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le dix neuf mars deux mil dix s'est réuni sous la présidence de **Guy DHORBAIT**, Maire.

Etaient présents : **Guy DHORBAIT, Daniel BEDEL, Jean-Pierre CASTELLANI, Barbara DELAFOSSE, Jean-Michel WETZEL, Jean-Pierre DELOISY, Thierry HENIQUE, Jean-Claude BOURGOGNE, Geneviève CAIN, Alain LETOLLE, Serge DONY, José RUIZ.**

Absents représentés : **Claude GUILBERT** représenté par **Guy DHORBAIT**
Chantal CANALE représentée par **Geneviève CAIN**
Brigitte VALLEE représentée par **Alain LETOLLE**
Céline BERTHELIN représentée par **Jean-Pierre DELOISY**
Armanda FALCO ABRAMO représentée par **Jean-Pierre CASTELLANI**
Sylvie CHAMPENOIS représentée par **Barbara DELAFOSSE**

Absent excusé : **Thomas HENDRICKX-LEGUAY**

Absents : **Jean-Jacques DECOBERT, Laurence BREE, Alexandra SENECHAL**

Secrétaire de séance : **Daniel BEDEL**

Le conseil municipal, après lecture, approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 12 février 2010.

LETTRES DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'une lettre du président du CAUE 77 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-et-Marne) relative à l'adhésion de la commune à cet organisme pour l'année 2010.
- d'une lettre de monsieur Franck RIESTER, président de la mission locale de la Brie et des Morins, informant de l'arrivée d'une nouvelle directrice à Coulommiers depuis le 8 février 2010 : madame Evelyne COMBAT.
- d'une lettre de monsieur Franck RIESTER informant de l'ouverture du Point d'Accès aux Droits de la Ville de Coulommiers en lieu et place de l'ancien tribunal d'instance.
- d'une lettre de monsieur Sylvain NINNONET, président de la Lyre Briarde, relatant la nouvelle composition du Conseil d'Administration de l'association.

DECISIONS DU MAIRE

Décision 03/2010 : contrat de location d'une benne Movi de 30 m³

Un contrat de location est signé avec la société AUBINE – VEOLIA PROPLETE, 33, rue Volta Z.I. Nord à 77100 – MEAUX pour la location d'une benne Movi de 30 m³ ouverte, destinée aux services techniques, rue des Carrières, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée de trois ans.

Le prix de dépôt de la benne est de 45,00 € HT, le coût de location unitaire mensuel est de 76,50 € HT, le coût unitaire de collecte est de 117,30 € HT et le coût de traitement à la tonne est de 90,70 € H.T.

Décision 05/2010 : contrat de location logement rue de l'Eglise

Un contrat de location est signé pour l'appartement sis 19, rue de l'Eglise, à Boissy-le-Châtel, à compter du 1^{er} décembre 2009, pour une durée de six mois. Le montant mensuel du loyer est fixé à 650€.

Décision 06/2010 : convention de mise à disposition d'un radar pédagogique

Une convention de mise à disposition d'un radar pédagogique est signée avec la société Visiocom Affichage dont le siège social est à ANTONY – 92186 – BP 60158 – 61, avenue de la Division Leclerc. La société Visiocom Affichage installera en contrepartie un récup'Piles double faces publicitaire sur le domaine public de la commune.

Elle est conclue pour une durée de 9 ans à compter de l'installation du Récup'Piles constaté par procès-verbal et au plus tard, à l'issue du 3^{ème} mois suivant la date et signature du présent contrat.

DON POUR HAÏTI

Le maire expose au conseil municipal que le puissant tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier appelle les collectivités territoriales à exprimer leur entière solidarité au peuple haïtien. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une somme de 250€ à la Fondation de France pour venir au secours des victimes.

DON POUR LA VENDEE

Le maire expose au conseil municipal que la tempête « XINTHIA » qui a sévi en France et en particulier en Vendée le 28 février 2010 appelle les collectivités territoriales à exprimer leur entière solidarité à ce département particulièrement touché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une somme de 250€ A la mairie de la Faute sur Mer pour venir au secours des victimes.

ADMISSION EN NON VALEUR « BUDGET ASSAINISSEMENT »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la non valeur du titre 213 de 2009 d'un montant de 0,96 euros.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Suite à une requête en indemnisation déposée par M. CHARLON Jean-Baptiste devant le tribunal administratif de Melun, le maire demande l'accord du conseil municipal pour ester en justice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à ester en justice.

DEMANDE DE SUBVENTION AU S.I.E.S.M. POUR 2 POINTS LUMINEUX

Le maire expose au conseil municipal qu'afin d'éclairer le parking du complexe sportif avant la saison prochaine et permettre un meilleur confort aux sportifs fréquentant les structures (terrain de foot, salle de karaté etc...) les soirs pour les entraînements, il est nécessaire de procéder à l'installation de 2 points lumineux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend connaissance et accepte le devis établi par la société IDI ELEC dont le siège social est à CHAMPIGNY SUR MARNE – 94500 – 1030, rue Marcel Paul pour un montant de 2 124,48 € H.T.
- sollicite auprès du S.I.E.S.M. la subvention concernant ces travaux et un accord de démarrage anticipé.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE. POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le maire expose au conseil municipal que la toiture du groupe primaire de la Mare Garenne n'est plus étanche. Des travaux sont à engager très rapidement pour éviter une aggravation des faits et la détérioration de la structure du toit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité /

- prend connaissance du devis établi par l'entreprise Luis SOARES dont le siège social est à COULOMMIERS – 77120 - 6, rue Pidoux de Montanglaust ;
- approuve le projet d'investissement dont le montant est de 29 907,73€ H.T. ;
- sollicite pour ces travaux une subvention au titre de la dotation globale d'équipement ;
- arrête les modalités de financement comme suit :

Montant des travaux H.T.	29 907,73€
Subvention DGE (40% du montant H.T.)	11 653,49€
Subvention fonds E.CO.L.E. 35% du montant H.T.)	10 196,80€

Reste à la charge de la commune la somme de 12 993,65€ (montant T.T.C. 34 843,94€ – 11 653,49€ - 10 196,80€) qui sera financée sur les fonds propres

- précise que les crédits sont prévus à l'article 2172 du budget 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.L.E. POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le maire expose au conseil municipal que la toiture du groupe primaire de la Mare Garenne n'est plus étanche. Des travaux sont à engager très rapidement pour éviter une aggravation des faits et la détérioration de la structure du toit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend connaissance du devis établi par l'entreprise Luis SOARES dont le siège social est à COULOMMIERS – 77120 - 6, rue Pidoux de Montanglaust pour un montant H.T. de 29 907,73€ H.T

Le montant total de ces travaux est estimé à 29 907,73€ H.T.

- sollicite pour ces travaux, une subvention du Fonds Départemental E.CO.L.E.

DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.L.E. POUR LE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE L'ECOLE MATERNELLE

Le maire expose au conseil municipal que la cuisine du groupe maternel « Etienne Dumas » ne répond plus aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Par conséquent, four et plaque électriques doivent être changés ainsi que le mobilier et le point d'eau qui s'y rattachent.

Le conseil municipal informé de cet état décide à l'unanimité :

- d'opérer cette réfection.

- prend connaissance des devis retenus :

▪ par la société SESAME dont le siège social est à COULOMMIERS – 77120 – 2, rue des Margats pour la fourniture d'éléments de cuisine pour un montant de 295,65€ H.T.

▪ par le magasin M. BRICOLAGE dont le siège social est à COULOMMIERS – 77120 – 1, Bd de la Marne pour la fourniture d'un plan de travail pour un montant de 57,69€ H.T.

▪ par le magasin IVAIN dont le siège social est à COULOMMIERS - 77120 – 3, rue des Margats pour la fourniture d'une plaque de cuisson et d'un four électrique pour un montant H.T. de 540,30€ H.T.

- approuve le projet d'investissement dont le montant total est de 893,64€ H.T. ;

- sollicite pour ces travaux une subvention au Fonds Départemental E.CO.L.E.

DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.L.E. POUR L'ACHAT D'UN SECHE-LINGE POUR LE GROUPE MATERNEL « Etienne Dumas »

Le maire expose au conseil municipal que le groupe maternel « Etienne Dumas » a été construit en 1982. Cette structure comporte notamment un dortoir pour les petites sections qui est doté de lits avec draps, housses de matelas et couettes. Le séchage de tout ce linge, lavé très fréquemment, n'a jamais été prévu. L'achat d'un sèche-linge permettra d'y remédier dans de bonnes conditions d'hygiène.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- précise que cet achat constitue un premier équipement ;

- prend connaissance du devis établi par le magasin IVAIN dont le siège social est à COULOMMIERS - 77120 – 3, rue des Margats pour un montant de 668,23 € H.T.

- sollicite une subvention au Fonds Départemental E.CO.L.E.

ADHESION DE LA COMMUNE DE PEZARCHES AU SCOT

- Vu l'article L 122-5 du code de l'urbanisme,

- Vu l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales

- Vu l'arrêté préfectoral 041 DAI n° 130 en date du 25 août 2004 portant délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale du secteur de Coulommiers,

- Vu l'arrêté DFEAD-3B-2004 n° 103 autorisant la création du syndicat intercommunal pour l'étude, la création et le suivi du schéma de cohérence territoriale,

- Vu la délibération d'extension de périmètre du SCOT du 4 février 2010

- Vu la délibération d'autorisation du syndicat à l'adhésion de Pézarches du 4 février 2010

- Considérant que conformément au code général des collectivités territoriales, chaque commune adhérente au SCOT dispose de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Pézarches au SCOT du Bassin de Vie de Coulommiers.

COMPTES-RENDUS SYNDICATS

- Schéma de cohérence Territoriale à Coulommiers le 4 février 2010 (Guy DHORBAIT et Daniel BEDEL)

- Syndicat du Grand Morin à Crécy la Chapelle le 16 février 2010 (Daniel BEDEL)

- Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères à Coulommiers le 2 mars 2010 (Daniel BEDEL et José RUIZ)

- Communauté de Communes de la Brie des Templiers à Mouroux le 11 mars 2010 (Guy DHORBAIT, Jean-Jacques DECOBERT et Daniel BEDEL)

- Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères à Coulommiers le 16 mars 2010 (Guy **DHORBAIT** et **Daniel BEDEL**)
- Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues à Presles en Brie le 23 mars 2010 (**Daniel BEDEL**)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable à Boissy-le-Châtel le 25 mars 2010 (Guy **DHORBAIT**, José **RUIZ** et **Daniel BEDEL**)

INFORMATIONS DU MAIRE

- Départ de madame **CAILLEUX** en retraite à compter du 1^{er} mars 2010, nous lui souhaitons une excellente et longue retraite.
- Renouvellement du contrat d'**Isabelle GUIMARAES** du 21 mars 2010 au 20 décembre 2010 à 35 heures/semaine avec prise en charge par l'Etat à 90% sur 26 heures de SMIC au poste à l'accueil de la Mairie.
- Renouvellement du contrat de **Fernando GUIMARAES** du 21 mars 2010 au 20 décembre 2010 à 35heures/semaine aux mêmes conditions de prise en charge, aux services techniques.
- Contrat avec **Michel LEBRUN** du 1^{er} avril 2010 au 31 octobre 2010 à 35 heures/semaine avec une prise en charge par l'Etat à 90% sur 26 heures du SMIC aux services techniques.
- Etat de la délinquance sur notre commune en 2009 suite à la rencontre avec le commandant MULLER, responsable du commissariat de Coulommiers ; celle-ci a baissé de 34% par rapport à 2008.

QUESTIONS DIVERSES

Par Jean-Pierre CASTELLANI

- 1) Le ministère de l'éducation nationale propose le pont du 14 mai aux enseignants et en contre partie, les enfants iront à l'école le mercredi 7 avril (12 ou 26 avril) pour compenser.
Les conseils d'école des groupes primaire et maternel ont donné leur accord, la municipalité ouvrira le 14 mai l'accueil de loisirs. Les parents devront inscrire leur (s) enfant (s) avant le 30 avril 2010.
- 2) Un forum destiné aux jeunes, intitulé « JOB D'ETE » aura lieu le 14 avril prochain, nous avons demandé des affiches pour la publicité de cet événement.
- 3) M. et Mme **MESNAGE**, 12, rue de la Courandaine remercient la municipalité pour le colis des anciens.
- 4) Le virage près du groupe primaire de la Mare Garenne est donc terminé et fonctionnel depuis la rentrée des vacances de février. Ce jour, les 2 premiers cars ont inauguré ce nouvel itinéraire qui permet aux élèves d'être véhiculés depuis l'école.

La séance est levée à 21 h 00

Boissy-le-Châtel, le 1er avril 2010

Le maire,

Guy DHORBAIT

Nom	Signature	Nom	Signature
J-J DECOBERT		J.-CI BOURGOGNE	
D. BEDEL		Geneviève CAIN	
J-P. CASTELLANI		A. FALCO ABRAMO	
Barbara DELAFOSSE		Alain LETOLLE	
C. GUILBERT		Sylvie CHAMPENOIS	

Jean-Michel WETZEL		Serge DONY	
Chantal CANALE		Alexandra SENECHAL	
Jean-Pierre DELOISY		Laurence BREE	
Brigitte VALLEE		José RUIZ	
Céline BERTHELIN		Thomas HENDRICKX	
Thierry HENIQUE			